



Le Président

Comité pour le maintien du Collège Surcouf
Amicale Laïque de Saint-Malo

41, Rue Ernest Renan
35400 SAINT MALO

Rennes,

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre ouverte en date du 9 Novembre. Sur le fond, elle n'apporte pas d'éléments nouveaux au débat : je ne peux que prendre acte de l'étendue de nos divergences d'analyse sur ce dossier, et de leur persistance.

Alors même que l'opposition départementale avait demandé un vote à bulletin secret sur ce rapport, la fermeture du collège Surcouf a été adoptée par les 30 membres de la majorité départementale, avec effet à la rentrée de septembre 2017.

Je ne reviendrai pas sur cette décision de l'Assemblée délibérante, que j'assume pleinement, aux côtés de mon collègue Vice-Président Franck PICHOT qui a porté ce dossier difficile avec courage, détermination et esprit de responsabilité.

Je n'accepte pas non plus les procès d'intention qui nous sont faits en matière de défense et de promotion de l'enseignement public.

Le programme d'investissement (4 créations de collèges, 22 opérations lourdes d'extensions/rénovations, 183 millions d'euros de crédits réservés sur 5 ans) témoigne de la réalité d'un engagement à un niveau inégalé, malgré les très fortes contraintes qui pèsent sur le budget du Département.

Une rencontre qui aurait pour objet une remise en cause de la décision que vous contestez et de son calendrier de mise en œuvre n'est pas pour moi d'actualité : je me dois de ne pas entretenir d'ambiguïté sur ce point.

Par contre, je reste ouvert à des échanges qui porteraient sur l'optimisation des modalités d'accompagnement de la nouvelle sectorisation pour la rentrée 2017. Dans ce cadre, il conviendrait que vous me transmettiez vos demandes et préconisations, qui seront étudiées avec la plus grande attention.

Je vous laisse juge des suites que vous comptez réserver à cette perspective, dont je mesure bien qu'elle ne répond pas à votre demande immédiate.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Luc CHENUT